



**Appel à candidature
« Mémoire(s) de Territoire »
Ou comment le territoire s'imprime en chacun**

Création et médiation autour du livre, de la lecture, de l'écriture et de l'oralité

Année 2026-2027

--

Service culture, métiers d'art et patrimoines culturel et naturel

INTRODUCTION

Convaincus de la pertinence d'imbriquer les politiques culturelles à d'autres politiques publiques (éducatives, sociales...), la Communauté de Communes du Val de Drôme souhaite encourager, à l'échelle d'un territoire de vie, la rencontre et l'échange de pratiques entre structures (culturelles, éducatives, sociales, de santé...), dans une démarche de « faire ensemble ».

Les habitants et habitantes dans toute leur diversité sont au cœur de notre engagement : nous pensons que les projets culturels et artistiques favorisent l'émancipation et la construction de l'identité de chacun et chacune. Ils contribuent au renforcement du lien social et sont essentiels pour lutter contre les exclusions de manière durable.

Nous veillons à ce que toute action menée partage le référentiel des droits humains fondamentaux issu des traités internationaux (ONU, UNESCO, Déclaration de Fribourg), transcrit dans la loi sous la notion de « droits culturels », et réponde aux grands enjeux de transition, notamment écologiques.

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la « Convention d'appui au projet culturel de territoire », soutenue par la Direction Régionale aux Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes, le Ministère de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la région Auvergne Rhône-Alpes, et le conseil départemental de la Drôme. Cette convention permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets permettant le développement culturel territorial.

Ces projets, à la croisée de la culture et du développement local, associent des artistes et des habitants, dans une logique de co-construction et d'ancrage territorial. Leur dimension participative et collaborative requiert donc une phase de mobilisation importante et implique nécessairement une démarche s'inscrivant sur un temps long.

Contexte de cet appel à projet

Chaque habitant entretient avec le territoire sur lequel il vit, un rapport singulier lié à son vécu, son histoire, à des ressentis qui façonnent sa lecture du paysage, de son environnement social ou géographique.

Mettre au travail la mémoire, c'est à la fois reconnaître et mettre en partage ces représentations individuelles ; c'est aussi porter son attention sur ce qui isole et ce qui relie : les générations, les bassins de vie, les nouveaux habitants et les anciens arrivants. C'est recueillir l'expérience et les empreintes sensibles, faire circuler la parole et ouvrir le récit à la dimension collective.

Le présent appel à projet vise des actions de médiation artistique en lien avec le livre, la lecture, l'écriture ou l'oralité (hors événements ponctuels type salons et festivals) ayant comme fil rouge le travail de mémoire du territoire du Val de Drôme.

Il n'est pas un dispositif d'aide à la production ou la diffusion, ni une commande d'œuvre.

Intentions de cet appel à projet

- ▶ Contribuer à la vie locale par des projets de proximité dans les communes et/ou bassins de vie
- ▶ Favoriser la rencontre entre les habitants (nouveaux arrivants et habitants de plus longue date)
- ▶ Initier un travail de collecte de mémoire du Val de Drôme qui mette en valeur le « vivre ensemble » comme patrimoine culturel de la vallée et nourrisse le récit collectif du territoire
- ▶ Intensifier la coopération avec les bibliothèques /médiathèques du territoire

Objectifs de cet appel à projet

- ▶ Favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment au travers du livre, de la lecture, de l'écriture ou de l'oralité.
- ▶ Développer les interactions entre les lieux de lecture publique et les acteurs sociaux, éducatifs et artistiques (co-construction d'actions ou de programmation, accueil d'intervenants, restitution en bibliothèques/médiathèques, etc...)
- ▶ Accroître la prise en compte des droits culturels et l'implication citoyenne dans les projets culturels et artistiques.
- ▶ Mettre en perspective les pratiques professionnelles et initier des démarches collaboratives.
- ▶ Déployer des projets sur une temporalité annuelle avec une attention particulière à couvrir la période de novembre à mars.

Public visé

Cet appel à candidature souhaite soutenir les projets :

- ▶ Qui auront comme publics cibles principaux, des publics hors scolaires.
- ▶ Favorisant une dynamique participative des habitants et mobilisant le « faire ensemble »
- ▶ Touchant un large spectre de publics et incluant une démarche intergénérationnelle

Qui peut candidater ?

Les structures artistiques et culturelles domiciliées dans le périmètre de la Communauté de Communes du Val de Drôme, pouvant justifier de projets sur le territoire ou ayant la volonté de s'y impliquer.

Engagement demandé

- Mettre en œuvre et réaliser le projet artistique présenté pendant la période prédéfinie,
- Prendre en compte les contraintes, notamment horaires, des structures partenaires du projet
- Se rendre disponible pour des échanges et réunions avec les services de la Communauté de Communes du Val de Drôme (temps initial de co-construction, suivi régulier, bilans)
- Faire apparaître le logo de la CCVD dans tous les documents de communication relatifs au projet soutenu (affiches, flyers...)
- Transmettre ces documents au service culture
- Autoriser des représentants ou représentantes de la CCVD à intervenir oralement lors de temps publics liés au projet soutenu
- Faire savoir par quelque moyen que ce soit que la CCVD soutient ce projet
- Tenir le service culture informé de l'avancement de l'action
- Interroger sa pratique au regard des droits culturels
- Signer une convention avec la CCVD

Critères de sélection

▶ Critères d'éligibilités (cumulatifs)

- Conception et proposition d'un projet artistique et culturel original
- Co-construction du projet avec les services de la Communauté de Communes du val de Drôme
- Co-construction du projet avec les habitants et habitantes du territoire
- Co-construction du projet avec des partenaires locaux (associations, communes...)
- Co-financement du projet (fonds publics et/ou privés, fonds propres)
- Respect des droits sociaux et de propriété intellectuelle, ainsi que des obligations légales et fiscales

▶ Critères d'attribution (non cumulatifs)

- Modalités de participation favorisant la mixité (culturelle, générationnelle, sociale...)
- Inscription du projet dans les dynamiques territoriales, en lien avec les lieux de lecture publique
- Organisation de temps de restitution du projet ouverts au grand public
- Lien avec le projet de territoire, la politique culturelle et la démarche d'exploration partagée de la Communauté de Communes du Val de Drôme

► Une attention particulière sera apportée aux points suivants :

- Qualité artistique du projet
- Prise en compte des enjeux de transition écologique
- Sens de l'écoute, du dialogue et de l'échange avec les personnes impliquées dans le projet (habitants et habitantes, partenaires, bénévoles, professionnels et professionnelles...)

Montant de la subvention

Montant maximum : 15 000 euros tout compris.

Dépenses éligibles : frais de fonctionnement exclusivement liés au projet : artistiques, techniques, de médiation, création, coordination, communication, suivi administratif.

Subvention non cumulable avec d'autres aides financières de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Modalités de versement

Le paiement de la somme se fera en 2 versements :

1. 45 % du montant à la signature de la convention.
2. 55 % du montant à la clôture du projet.

Aucun paiement intermédiaire ne pourra être effectué. La somme sera versée sous réserve de :

- Respect du règlement de l'appel à projet et de la convention
- Réalisation du projet tel que décrit dans le dossier de candidature
- Remise des pièces suivantes, respectant la trame et les outils fournis par la CCVD, et au plus tard le 31 août 2027 :
 - Le courrier de demande de versement de subvention
 - Le bilan moral
 - Le bilan financier
 - Le tableau justificatif de dépenses
 - Les factures présentes dans le tableau justificatif de dépenses
 - Le bilan des publics

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre du projet, un remboursement de cette somme pourra être exigé de la part de la CCVD. Le montant pourra être proratisé en fonction des dépenses effectivement réalisées à l'issue du projet.

Bilan des publics et évaluation par le sensible

Le service animation territoriale et culturelle a mis en place des outils d'évaluation par le sensible. Ces outils ont pour intention d'associer aux critères d'évaluation rationnels et quantitatifs (âge, provenance, etc...) des critères plus subjectifs basés sur les perceptions, les sensations, les ressentis afin de valoriser l'expérience vécue. Ils seront mis à disposition afin de réaliser le bilan des publics.

Calendrier

- 8 janvier 2026: Publication de l'appel à projet et ouverture des candidatures
- 30 mai 2026 : Date limite de dépôt des candidatures
- 10 juin 2026 : Entretien entre les structures présélectionnées et un comité technique
- Juillet 2026 : Attribution du projet lauréat et signature d'une convention
- Septembre 2026 à juin 2027: Temps de réalisation du projet
- Au plus tard le 31 août 2027 : Envoi des bilans pour le versement du solde de la subvention

Comité technique de sélection

Les structures devront obligatoirement être présentes le jour de l'entretien. Elles seront représentées par 2 personnes maximum. Elles disposeront de 15 minutes pour présenter leur projet et répondre aux questions des membres du comité, composé d'élus. L'attribution se fera sur la base des critères de sélection définis dans ce présent règlement.

Comment postuler ?

En envoyant votre candidature par mail à culture@val-de-drome.com, avant le 30 mai 2026 minuit, comprenant :

1. Le formulaire de candidature fourni et complété
2. Un dossier artistique :
 - Un CV/bio artistique
 - Un bref descriptif de votre structure
 - Une note d'intention de votre projet artistique
3. Un dossier administratif :
 - Un exemplaire à jour du statut de la structure
 - L'attestation d'enregistrement de la structure
 - La composition du Conseil d'Administration (si la structure est associative)

- Une lettre exprimant votre motivation à agir pour les habitants et le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme (Si le siège social de la structure n'est pas domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme)
- Un courrier de soutien de la commune sur laquelle va se dérouler le projet
- Une attestation sur l'honneur précisant que la structure est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur (sociale, fiscale, propriété intellectuelle...)
- Le bilan et compte de résultat ou avis URSSAF de l'année précédente
- Le fichier Excel du budget de l'action (sur la ligne « autres frais » : préciser les types de dépenses)
- Un RIB
- Un logo

NB : Les dossiers incomplets à la date limite de dépôt de candidature ne seront pas pris en compte.

Contact et information

Les structures artistiques souhaitant postuler sont vivement invitées à prendre contact avec le service Animation culturelle de la Communauté de Communes du Val de Drôme en amont du dépôt du projet.

Isabelle JENNY - Service Animation Territoriale et Culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme : culture@val-de-drome.com ou 04 75 25 66 20

ANNEXES

► Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un projet de territoire est un document partagé entre l'Intercommunalité et les communes. Il traduit la façon dont on souhaite que le territoire se développe, en fonction des modes de vie et des défis à relever pour l'avenir. Il constitue ainsi un cadre de référence pour l'ensemble des politiques mises en œuvre (économie, social, culture, environnement, jeunesse, petite enfance, services, habitat...). Il contribue aussi à organiser et répartir l'action publique entre communes et Intercommunalité. Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme est [accessible en ligne](#).

► Qu'est-ce que le concept de droits culturels ?

Au cœur du système des droits de l'homme, les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, d'exprimer son identité et d'accéder aux références culturelles perçues comme des ressources nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création. Plus d'informations sur le site de [l'observatoire des droits culturels](#).

► **Quelle est la politique culturelle intercommunale ?**

La Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée mène une politique forte en termes de développement culturel. En lien avec différents partenaires, elle a pour ambition de s'inscrire dans une démarche d'accès à la culture pour tous et toutes, de façon pérenne. Le service culture collabore étroitement avec les institutions et structures locales : écoles, associations culturelles et musicales, compagnies professionnelles ou amateur, artistes du territoire... [Plus d'informations sur le site de l'intercommunalité](#). La politique-cadre culturelle est [disponible ici](#) (délibération n°3 du conseil communautaire du 5 septembre 2023).

► **Qu'est-ce que la démarche d'exploration partagée du territoire ?**

Cette démarche propose à tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, de s'impliquer dans une recherche collective, de mobiliser les imaginaires, l'intellectuel et le sensible, afin de construire une culture commune et s'interroger sur la manière dont nous vivrons demain sur notre territoire. [Plus d'information sur le site de l'intercommunalité](#).

► **Qu'est-ce que le Contrat Territoire Lecture ?**

En 2023 a été signé un premier contrat territoire lecture (CTL) de 3 ans avec la DRAC Auvergne Rhône Alpes et le Département de la Drôme. Celui-ci a permis de renforcer des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets portant sur le développement d'actions culturelles autour du livre et de la lecture en lien avec la politique culturelle de la communauté de communes du Val de Drôme.

En 2026, ce Contrat Territoire Lecture est intégré à une Convention d'Appui au projet culturel de territoire 2026-2030; ses grandes orientations sont les suivantes :

- Promouvoir la lecture sur le territoire et en faciliter l'accès au plus grand nombre
- Animer et coordonner les équipes de professionnels et de bénévoles des bibliothèques, sur [la base des projets de vie de leurs lieux](#)
- Mettre en place des actions culturelles partagées et participer au développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire
- Mettre en œuvre des actions culturelles autour du livre et de la lecture

► **Quels sont les projets de vie des bibliothèques/médiathèques du territoire ?**

▪ **Bibliothèque de Beaufort sur Gervanne**

Impulser une dynamique de projet articulée autour d'une singularité pour offrir un nouveau souffle à la toute petite bibliothèque

- ✓ Consolider les ressources humaines pour équilibrer l'investissement de chacun et assurer la pérennité du lieu
- ✓ Accroître l'attractivité de la bibliothèque en faisant de [l'imaginaire du nid](#) un véritable objet « fil rouge » et de la [Petite Enfance](#) un public cible

- ✓ Mener un chantier de réflexion autour d'un nouveau lieu en envisageant une dimension intercommunale à moyen terme

▪ **Café-bibliothèque de Chabrillan**

Offrir un espace de partage convivial, atypique et rayonnant vers l'extérieur

- ✓ Affirmer une singularité « la graine » pour rayonner sur le territoire et créer de la transversalité avec les acteurs locaux
- ✓ Etre un lieu de débat et de citoyenneté pour favoriser la rencontre des mondes et des idées
- ✓ Cheminer vers une véritable identité Tiers-Lieu

▪ **Bibliothèque de Eurre**

Offrir un lieu de convivialité permettant de recréer du lien entre les habitants, notamment les jeunes et les seniors

- ✓ Renforcer la visibilité la bibliothèque, pour qu'elle devienne un lieu identifié par tous les habitants de la commune (hors les murs)
- ✓ Accroître l'attractivité de la bibliothèque pour que les usagers s'approprient l'équipement (convivialité, signalétique)
- ✓ Porter une attention particulière à des publics cibles (ados & seniors) et recréer du lien intergénérationnel (jeux, partage de talents...)

▪ **Médiathèque de Grâne**

Faire rayonner son rôle d'activateur de lien social en étant mieux défini dans le paysage local

- ✓ Définir la répartition des tâches au sein de l'équipe de la médiathèque et faire en sorte que chacun trouve sa place et que chaque pôle soit sécurisé
- ✓ Rechercher un positionnement au cœur du paysage culturel grânois afin de rendre plus lisibles les rôles et compétences des acteurs de la commune
- ✓ Développer la singularité art, nature et patrimoine en essayant de toucher des nouveaux publics et en créant de nouveaux partenariats

▪ **Médiathèque de Livron sur Drôme**

Offrir un espace de rencontre convivial inclusif ouvert à des multiples usages au-delà du livre

- ✓ Renforcer la visibilité de la médiathèque et faire en sorte que la médiathèque devienne un lieu de culture identifié en développant notamment le hors les murs
- ✓ Toucher de nouveaux publics actuellement éloignés de la lecture en développant de nouvelles actions dans une optique forte d'inclusion
- ✓ Evoluer vers une médiathèque Tiers-lieu en associant fonctions culturelles et sociales

▪ **Médiathèque de Loriol sur Drôme**

Repenser des propositions et un équipement qui permettent un égal accès à tous les publics et une meilleure lisibilité de l'offre culturelle

- ✓ Accroître la visibilité de la médiathèque pour que le public identifie le lieu et sa fonction
- ✓ Développer une expertise à l'attention des seniors en rompant l'isolement des aînés et en suscitant le lien intergénérationnel
- ✓ Développer l'offre en direction d'un public cible : interpeller les jeunes et créer une dynamique intergénérationnelle

▪ **Médiathèque de Montoisson**

Offrir un espace de rencontre innovant et participatif pour créer du lien social sur la commune

- ✓ Développer l'attractivité de la médiathèque et faire en sorte qu'elle devienne un lieu convivial repéré et investi par les habitants (convivialité et déploiement du hors les murs)
- ✓ Faire de la médiathèque un lieu d'innovation pour ouvrir le champ des possibles et développer une conscience citoyenne (démarche participative et ambassadeurs ados)
- ✓ S'appuyer sur la thématique du « mot » pour créer du lien intergénérationnel et encourager le vivre ensemble (généalogie, toponymie, jeux autour des langues...)

▪ **Bibliothèque de Saou - Soyans – Francillon**

Développer une dynamique d'animations et un espace de partage convivial recréant du lien entre les habitants des 3 villages

- ✓ Ancrer la bibliothèque sur le territoire pour retisser du lien entre les communes et les acteurs locaux
- ✓ Accroître la visibilité et l'attractivité de la bibliothèque pour en redynamiser les représentations (communication, hors les murs)
- ✓ Développer le fil rouge autour de l'oralité pour toucher des nouveaux publics (appui sur le conte et les kamishibais).

► Quels projets ont été accompagnés en 2024-2025 ?

▪ DANS LA FLEUR DE L'ÂGE

Un projet de médiation artistique et culturel échelonné entre août 2024 et juin 2025, porté par 3 partenaires artistiques : Radio St Ferréol, Archipel 427, La Virgule Point



Les intentions :

- ✓ Proposer une tribune d'expression à trois groupes de personnes âgées, et à leurs proches, des communes de Chabrilan, Grâne, Saoû, Françillon sur Roubion et Félines-sur-Rimandoule, via diverses formes artistiques : écriture, lecture, théâtre, danse, radio.
- ✓ Créer, à partir de la matière récoltée une restitution artistique sous plusieurs formats, qui évoquera la question du lien à l'autre.

Les objectifs :

- ✓ Développer le pouvoir d'agir des personnes âgées en leur donnant confiance dans leurs capacités à s'exprimer et dans l'intérêt de leur parole
- ✓ Porter la parole de chacun et chacune au-delà des murs des structures et des maisons et ainsi participer à un changement de regard sur les aînés
- ✓ Mettre en valeur de manière sensible la question du lien à l'autre pour les aînés
- ✓ Aborder la réalité et le rôle des proches aidants
- ✓ Favoriser une forme d'autonomie culturelle.

La démarche :

Un processus de création qui se veut le plus inclusif possible:

- ✓ En proposant aux participants un éventail d'outils et de techniques variées
- ✓ En s'appuyant sur les structures sociales (ADMR, résidences des Jacamons à Chabrillan, maison des Buis à Grâne) et culturelles locales (bibliothèques, radio) pour proposer des ressources en termes de santé mentale sur le plus long terme (accès à la lecture, à la musique et aux actualités locales)

Le lien aux lieux de lecture publique :

- ✓ Un partenariat rapproché avec les bibliothèques de Saoû et de Chabrillan (participation aux restitutions, ateliers de lecture)
- ✓ Une diffusion des recueils de textes sur l'ensemble des bibliothèques/médiathèques

▪ DE LA TERRE SUR LES DOIGTS

Un projet de médiation artistique autour du jardin, échelonné entre août 2024 et automne 2025, porté par un duo d'artistes :

Stéphanie Cailleau, plasticienne et illustratrice & Myriam Voreppe, photographe et graphiste



Les intentions :

- ✓ Amener les habitants des villages de Chabrillan, Divajeu, Autichamp, La Répara-Auriples et la Roche sur Grâne, à porter un regard sensible et poétique sur ces micro-territoires que sont les jardins
- ✓ Donner à voir la multiplicité des relations au vivant et les manières d'habiter la terre.

Les objectifs :

- ✓ Mettre en lumière comment chacun, à sa manière, s'approprié une part du territoire
- ✓ Créer un récit commun à partir de ces histoires singulières
- ✓ Questionner les thématiques environnementales (climat, accès à l'eau, biodiversité, alimentation)
- ✓ Créer du lien et poser des regards sur les pratiques de ceux qui travaillent la terre

La démarche :

- ✓ Offrir un cycle d'ateliers de pratiques artistiques — dessin, gravure, photographie, écriture avec un cheminement vers une création collective (livre, exposition ?) lequel aura pour sujet le travail de la terre
- En proposant des démonstrations apprenantes de techniques
- En allant à la rencontre de professionnels (maraîchers, producteurs de fleurs, cultivateurs)
- En prenant appui sur des structures locales (notamment l'espace de vie sociale de Chabrillan, associations Compost et territoires, Senteurs et Pivoines)

Le lien aux lieux de lecture publique :

- ✓ Un travail en écho aux axes développés par le café-bibliothèque de Chabrillan « la graine » et en résonance éventuelle avec d'autres bibliothèques
- ✓ Une exposition des créations
- ✓ Une circulation de l'objet créé, au sein des différents lieux de lecture publique du territoire